



**Séance extraordinaire du comité exécutif
du lundi 22 novembre 2010**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

Entente

CG Développement et des opérations , Direction du développement économique et urbain - 1104175002

Approuver une entente sur les travaux municipaux avec la Société immobilière du Canada pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ».

Autres affaires contractuelles

CG Police , Direction de l'administration - 1105244003

Autoriser l'octroi, pour une durée de cinq (5) ans, de quatre contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal aux soumissionnaires retenus suivants - pour le contrat no 1: Service de remorquage Direct Inc. (Groupe Direct), le contrat no 2: Remorquage Burstall Conrad Inc., le contrat no 3 : R.F.A. inc. & Bélanger S.R. Inc. et le contrat no 4: Remorquage Météor Inc. [soumissionnaires qualifiés suite à l'appel d'offres no 09-11002] (7 soumissionnaires)

30 – Administration et finances

Administration - Nomination de membres

CM Conseil Interculturel , Direction - 1093808004

Approuver la nomination de sept (7) membres, dont deux (2) désignations au poste de président et de premier vice-président, le renouvellement de cinq (5) mandats, dont le poste à la deuxième vice-présidence du Conseil interculturel de Montréal ainsi que la création d'une liste de réserve de candidatures pour des nominations ultérieures.

40 – Réglementation

Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction - 1100458004

Adopter un règlement d'emprunt de 100 M\$ pour financer les projets concernant les infrastructures de l'eau de compétence d'agglomération et admissibles au programme de subvention de la TECQ.

Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1104400076

Adopter un règlement résiduel portant sur les dispositions non susceptibles d'approbation référendaire du second projet de règlement P-09022, autorisant la démolition et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins d'habitation de l'ancien Séminaire de philosophie situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges, adopté en vertu de l'article 89, paragraphe 5 de la Charte de la Ville de Montréal (voir dossiers 1084400094 et 1104400070)

70 – Autres sujets

Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance